

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET** : Cession de l'ancien centre d'exploitation des routes à Rousset (13790) au profit de la Commune de Rousset

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de constater la désaffectation du bien situé lieudit Campbernard à Rousset, anciennement centre d'exploitation des routes,
- d'approuver la cession du seul bâti au prix de 155 000 €, conforme à l'avis du Domaine du 16 janvier 2017, au profit de la Commune de Rousset, le terrain d'assiette lui appartenant,
- d'autoriser la signature de l'acte de vente correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction.

La recette d'un montant de 155 000 € sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée